



Montpellier, le 06 octobre 2023

à Monsieur Clément Beaune
Ministre délégué auprès du
Ministre de la Transition écologique
et de la Cohésion des territoires,
chargé des Transports
Hôtel Le Play
40 rue du bac
75700 Paris

Objet : Demande de révision du projet de Contournement Ouest de Montpellier (COM)

Monsieur le Ministre,

Vous avez annoncé que vous prépariez le désengagement de votre ministère d'un certain nombre de projet autoroutiers.

En ce qui concerne le Contournement Ouest de Montpellier, les travaux sont loin d'avoir commencé. En fait, **la société Vinci, actuellement concessionnaire de ce projet, prévoit un début des travaux en 2026** pour une mise en service en 2030 ; et pour l'heure, les expropriations n'ont pas encore commencé. (Le chantier en cours localement actuellement autour de Montpellier est celui du L.I.E.N, contournement du nord de Montpellier, piloté par le département.)

Notre collectif souhaite aujourd'hui **pointer un élément caché** dans une des annexes de DUP du COM qui nous semble essentiel dans la prise de décision concernant ce projet.

L'annexe 2 de la DUP concerne dans un premier point le financement de ce projet. Il devait être assuré par un adossement à la concession autoroutière. A ce jour, l'État est sans doute partagé entre les engagements pris par votre prédécesseur dans l'annexe 2 de la DUP, la promesse de gratuité de Jean Castex, l'avis de l'ART et l'annulation du financement par le conseil d'État en janvier 2023.

Depuis que le Conseil d'État a balayé le montage prévu dans le 18ème avenant, **la situation est très compliquée** : comment concilier en effet la gratuité promise aux usagers avec la contrainte de n'imposer un péage qu'aux seuls usagers de l'infrastructure. **La seule issue est inscrite dans l'annexe 2 de la DUP qui prévoit en dernier recours le financement sur le budget du ministère des transports.** Et là, le choix conduirait à sacrifier trop d'autres projets.

La solution est pourtant à trouver dans cette même annexe 2. Dans sa seconde partie, où le ministère répond à la deuxième réserve du commissaire enquêteur, il est dit qu'une étude du COM avec les caractéristiques d'une voie structurante de type VSA70 était engagée et que les résultats étaient à paraître à l'automne 2021. Or, cette étude n'a jamais été menée à son terme, et aucun résultat n'a été publié à ce jour, deux ans après. En abandonnant la liaison autoroutière pour un trajet de type boulevard urbain, on pourrait rejoindre les promesses électorales de nos élus locaux et le souhait largement exprimé dans l'enquête publique.

Voilà le moment venu, Monsieur le Ministre, de laisser la main aux responsables de la métropole de Montpellier. Ils pourront avec votre aide et celle de la région, proposer des aménagements répondant en priorité aux besoins immenses d'intermodalité et de maillage efficace des réseaux à l'ouest de la grande ville, et indispensables à la transition écologique.

En arrêtant ce projet maintenant alors que les travaux n'ont pas commencé, et dans une situation où, avec une annexe 2 aussi malmenée, **la DUP semble particulièrement fragilisée**, l'État évitera de se trouver contraint à subventionner une autoroute surdimensionnée là où un réaménagement des routes existantes serait suffisant et bien moins cher.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre demande, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Le Collectif AutreCOM